



L'équipe du



intervient sur tout le territoire du CANTAL

#### **SAINT-FLOUR**

Tous les lundis uniquement sur RDV de 10h à 16h Pôle territorial de Santé SIS 2 TER Avenue du Dr Mallet 15100 ST FLOUR

#### **MAURIAC**

Tous les mardis uniquement sur RDV de 10h à 16h Unité de dialyse CMC TRONQUIERES CH MAURIAC Rue Fernand Tallandier 15200 MAURIAC

Pour prendre RDV sur ces secteurs

① 04 71 48 05 66 ⊠ contact@dac15.fr

## L'équipe à votre service

- Une Directrice
- Un Médecin coordinateur
- Une Psychologue
- Une Animatrice territoriale
- Une Cadre de coordination
- Des Référent(e)s parcours (infirmière, assistante sociale,...)

#### Service gratuit Disponible du lundi au vendredi de 9h à 17h

30 Rue Jacques Prévert 15000 AURILLAC tél. 04 71 48 05 66 contact@dac15.fr

www.dac15.fr



DAC15 est une association Loi 1901 URSAURA financée par l'ARS.







Dispositif d'appui à la coordination **DAC 15** 





### Pour qui?

Tous patients au parcours de santé complexe, quels que soient :

- L'âge
- La pathologie
- Le handicap



### Dans quelle situation je sollicite le DAC?

Des situations complexes

**Un isolement** 

Des problèmes sanitaires

Des difficultés socio-économiques

Une multiplicité des intervenants



### Quelles sont les missions du DAC?

- Informer et orienter
- Travailler et collaborer avec l'ensemble des intervenants: sanitaires, medico sociaux, sociaux
- Effectuer des visites d'évaluation des besoins en établissement et / ou à domicile
- Sécuriser le retour ou le maintien à domicile
- Faire un suivi régulier de la prise en charge

Aucun soin n'est réalisé par l'équipe du DAC 15.

Le DAC 15 n'a pas vocation à traiter les situations d'urgence.

# Un parcours sans rupture



L'équipe du dispositif d'Appui et de Coordination du Cantal recense et évalue l'ensemble des problèmes en cours, rassemble les informations nécessaires et recherche des solutions en lien avec tous les professionnels qui le suivent.



objectifs et des

priorités.



Des professionnels intervenant auprès du patient estiment qu'un appui est

Le médecin traitant est prévenu et accepte notre action en accord avec le patient.

